
**3^e assemblée ordinaire du Conseil d'administration,
Mercredi le 30 mars 2022, 19 h,
Séance tenue en visioconférence**

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S :

M ^{me}	Marie-Ève Normandeau	Présidente
M.	Olivier Lacombe	Secrétaire
M ^{me}	Andréa Giguère	Trésorière
M ^{me}	Louise Fantini	Administratrice
M.	Jean-Luc Lavoie	Administrateur
M ^{me}	Marie-Ève Duchesne	Administratrice
M ^{me}	Valérie Poirier	Administratrice
M.	Luc Fournier	Administrateur

II Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.E.S :

M ^{me}	Anne Corriveau	Conseillère municipale, district de la Pointe-de-Sainte-Foy
M.	Dave Gagnon Pelletier	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M ^{me}	Gaëlle Crête	Organisme Espace d'initiatives
M ^{me}	Kathleen Breault	Secrétaire de soutien

ÉTAIENT ABSENT.E.S :

M.	Martin Noël	Administrateur
M.	Jacques Pelchat	Administrateur

Deux citoyen.ne.s sont présent.e.s

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DE LA PRÉSIDENTE

M^{me} Marie-Ève Normandeau ouvre la réunion à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance virtuelle (Zoom).

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Marie-Ève Normandeau fait la lecture de l'ordre du jour et demande si des modifications doivent être apportées. M^{me} Marie-Ève Normandeau suggère d'adapter l'ordre du jour afin d'accommoder un administrateur qui pourrait arriver plus tard en soirée. M^{me} Marie-Ève Duchesne suggère l'ajout de « Rencontre du 19 avril » au point « Divers ».

Projet d'ordre du jour

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3.	Adoption du procès-verbal du 23 février 2022	19 h 03
4.	Présentation d'Espaces d'initiatives	19 h 05
5.	Communications publiques	19 h 35
6.	1ère période de questions et commentaires du public	19 h 45
7.	Suivi des dossiers en cours	20 h 05
	• Grille de critères guidant les interventions du conseil	
	• Archivage électronique et calendrier partagé	
	• Table vélo	
	• Réseau structurant de transport en commun	
	• Projet de résolution – ski de fond sur la piste cyclable du Versant-Nord	
	• Entretien de la piste de ski de fond du boisé des Compagnons	
	• Table arbres et boisés	
	• Projet de lettre normes environnementales sur le nickel	
8.	Période d'information par les membres du conseil municipal	20 h 50
9.	2e période de questions et commentaires du public	21 h 00
10.	Fonctionnement du conseil	21 h 10
11.	Organisation de l'AGA	21 h 15
	• Commentaires sur le projet de rapport annuel 2021	
	• Adoptions des états financiers 2021	
12.	Trésorerie	21 h 25
13.	Divers	21 h 30
14.	Levée de l'assemblée	21 h 35

RÉSOLUTION 22-CA-12

Sur proposition de M^{me} Marie-Ève Duchesne, appuyée par M. Jean-Luc Lavoie, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts susmentionnés.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 23 FÉVRIER 2022

M^{me} Marie-Ève Normandeau demande si des modifications doivent être apportées au procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire du Conseil.

RÉSOLUTION 22-CA-13

Sur proposition de M^{me} Louise Fantini, appuyée par M^{me} Marie-Ève Duchesne, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 23 février tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. PRESENTATION D'ESPACES D'INITIATIVES

M^{me} Marie-Ève Normandeau introduit M^{me} Gaëlle Crête, qui présente l'OBNL [Espaces d'initiatives](#) et ses services. L'organisme, qui se veut un laboratoire d'innovation sociale, existe depuis 2015. Il a notamment porté le projet de La Fabrique, une école à impact social dans une ancienne église de Limoilou.

La mission de l'organisme est de développer et de soutenir des projets à impact social, qu'il s'agisse d'individus ou de groupes, à travers un programme d'initiatives citoyennes. Il vise à offrir des ressources et des conseils pour que les conseils de quartier suscitent l'engagement des citoyen.ne.s envers leur communauté.

M^{me} Gaëlle Crête demande ensuite aux membres du Conseil si le programme qui leur a été présenté répond à leurs besoins. Les membres discutent avec l'invitée.

5. COMMUNICATIONS PUBLIQUES

M^{me} Marie-Ève Duchesne fait part de l'article paru en mars dans le Journal de Sainte-Foy, au sujet du nouveau Plan d'action du Conseil et des élections qui auront lieu lors de l'assemblée générale annuelle.

M^{me} Louise Fantini a transmis une liste des actions réalisées en matière de communications publiques depuis la dernière assemblée. Les détails se trouvent en annexe du procès-verbal.

Le dépliant de la Ville sera distribué une quinzaine de jours avant la date de l'Assemblée générale annuelle.

6. 1^{ERE} PERIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Il n'y a pas d'intervention.

7. SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

7.1 Grille de critères guidant les interventions du conseil

M^{me} Marie-Ève Normandeau mentionne que M. Martin Noël a transmis aux membres une grille de critères qu'il a élaborée afin de guider le Conseil dans le choix des dossiers et des sujets à prioriser. À l'aide d'un support visuel, la présidente présente les grandes lignes de la matrice de décisions qui permettra, au moyen d'un système de pointage reposant sur un ensemble de critères, d'évaluer la pertinence d'une proposition ou d'un projet pour le Conseil de quartier. Cette grille se trouve en annexe 2 du procès-verbal.

7.2 Archivage électronique et calendrier partagé

M. Olivier Lacombe a amorcé des démarches d'enregistrement pour les services et les outils de Google disponibles aux organismes à but non lucratif, mais comme le Conseil n'émet pas de déclaration d'impôt, le processus a débouché sur une impasse. Les documents du Conseil seront tout de même archivés sur le disque dur externe du Conseil.

M^{me} Marie-Ève Normandeau se propose pour élaborer une feuille de route ou un calendrier indiquant les tâches que les membres du Conseil doivent accomplir au cours d'une année.

7.3 Table de concertation vélo

M. Olivier Lacombe informe le Conseil qu'il y a eu une rencontre de la Table vélo le 14 mars dernier.

Il rapporte qu'il y a eu des présentations au sujet des corridors scolaires, pour lesquelles la Table vélo a soulevé quelques inquiétudes quant aux intersections surélevées et les saillies de trottoir qui les accompagnent, lesquelles compressent les bandes cyclables vers les voies automobiles.

Les activités du [Mois du Vélo](#) ont également été présentées.

La Table vélo, avec l'organisme Accès transports viables, organisera également des journées d'informations sur la sécurité à vélo.

7.4 Réseau structurant de transport en commun

M. Jacques Pelchat n'ayant pu se joindre à l'assemblée, le point est reporté.

7.5 Projet de résolution – ski de fond sur la piste cyclable du Versant-Nord

M^{me} Louise Fantini a reçu une communication de la part du Conseil de quartier de la Cité-Universitaire, qui voulait savoir si le Conseil de Pointe-de-la-Sainte-Foy serait intéressé à appuyer leur initiative de transformer la piste cyclable qui passe le long du boulevard du Versant-Nord en piste de ski de fond l'hiver.

M. Luc Fournier émet quelques réserves par rapport au relief en pente dans le secteur surplombant le boulevard Duplessis ainsi que par rapport aux défis que pose le déneigement de cette artère.

M. Olivier Lacombe relève que la Table vélo, qui s'intéresse au vélo quatre-saisons, considère que cette artère pourrait aussi être utilisée pour faire des déplacements utilitaires à vélo en hiver.

7.6 Suivi de l'entretien des sentiers hivernaux du boisé des Compagnons

M. Luc Fournier a rencontré le responsable de la Ville, avec qui il a pu discuter des modifications effectuées sur les tracés des sentiers hivernaux. Il lui enverra son rapport final à la fin de la saison.

7.7 Table de concertation Arbres et boisés

M^{me} Valérie Poirier indique que la réunion prévue à ce sujet a été annulée, mais elle a communiqué avec M^{me} Marie-Hélène Felt du Conseil St-Louis. La Table est encore à l'état embryonnaire, mais il y a un réel intérêt de la part de plusieurs quartiers pour la préservation et la mise en valeur des arbres. Comme les enjeux diffèrent d'un quartier à l'autre, il s'agira d'établir les objectifs de la nouvelle Table et les actions à entreprendre.

7.8 Projet de lettre concernant les normes environnementales sur le nickel

M^{me} Valérie Poirier a transmis de l'information aux membres du Conseil. Les membres discutent de la forme que devrait avoir une éventuelle prise de position à ce sujet. M^{me} Valérie Poirier s'informerait de ce qui a été fait par les autres Conseils de quartier à cet égard.

Un suivi sera effectué en mai.

8. PERIODE D'INFORMATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M^{me} Anne Corriveau mentionne que le projet de zones sécurisées pour les échanges de biens entre citoyen.ne.s dans chaque arrondissement n'a pas été retenu. Toutefois, le Conseil exécutif a décidé de mettre en place un projet pilote au Parc Victoria pour tâter le terrain quant à l'intérêt et l'achalandage possible pour ce genre d'action.

Elle souligne qu'à partir du 1^{er} avril, un [permis](#) sera exigé pour toute occupation de la chaussée dans les quartiers de Saint-Roch, du Vieux-Québec et du Plateau Centre de Sainte-Foy.

Elle fait mention du rapport déposé au Conseil municipal par le Service des incendies. Étant donné la situation liée à la pandémie, moins de visites de prévention ont été effectuées, mais avec l'amélioration de la situation sanitaire, ce nombre devrait augmenter durant la prochaine année.

M^{me} Anne Corriveau informe les membres de la tenue de l'exposition «[M comme Mosaïque](#)» qui se déroule à la Villa Bagatelle, du 23 mars au 4 décembre 2022.

M^{me} Marie-Ève Normandeau s'interroge sur l'état du futur centre communautaire. La conseillère répond qu'il y a du retard et que le centre communautaire ne sera malheureusement pas terminé cette année. On surveille l'avancement de la cuisine collective et de son jardin attitré.

M^{me} Valérie Poirier demande s'il y a une date de rencontre prévue avec les citoyens de la Pointe-de-Sainte-Foy au sujet du tramway. M^{me} Anne Corriveau répond que la Ville effectue actuellement les rencontres avec les citoyen.ne.s qui sont directement impacté.e.s dans le secteur du centre-ville et du boulevard Laurier. Lorsque la Ville en sera au secteur de Pointe-Sainte-Foy, les dates des rencontres [seront annoncées](#) seulement à ce moment.

9. 2^e PERIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Il n'y a pas d'intervention.

10. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

M^{me} Valérie Poirier suggère, étant donné les nombreux départs prévus ce printemps, que les membres du Conseil puissent se rencontrer en personne, lorsque les conditions s'y prêteront.

M^{me} Anne Corriveau remercie tou.te.s les membres sortant.e.s du Conseil.

11. ORGANISATION DE L'AGA

11.1 Commentaires sur le projet de rapport annuel 2021

M^{me} Marie-Ève Normandeau, M. Olivier Lacombe et M^{me} Andréa Giguère ont rédigé le rapport annuel et les états financiers.

M^{me} Marie-Ève Normandeau le présente à l'écran aux membres de l'assemblée pour recueillir leurs commentaires.

11.2 Adoptions des états financiers 2021

M^{me} Andréa Giguère présente les états financiers au Conseil.

RÉSOLUTION 22-CA-14

Sur proposition de M. Luc Fournier, appuyée par M. Jean-Luc Lavoie, il est résolu que le Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy adopte les états financiers 2021.

Adoptée à l'unanimité

12. TRESORERIE

M^{me} Andr ea Gigu re indique qu'il reste un solde de 1 438,89 \$ au compte.

Paielement de la secr taire de soutien

R SOLUTION 22-CA-15

Sur proposition de M^{me} Andr ea Gigu re, appuy e par M. Olivier Lacombe, il est r solu d'octroyer 100\$   M^{me} Kathleen Breault pour la r daction du proc s-verbal de la pr sente s ance, ainsi que 100\$ pour la r vision du rapport annuel 2021.

Adopt e   l'unanimit 

13. DIVERS

M^{me} Marie- ve Duchesne ne pouvant pas assister   la rencontre du Comit  de travail sur les outils de communication pour les Conseils de quartier le 19 avril prochain, elle demande si un membre du Conseil pourrait y prendre sa place. M^{me} Val rie Poirier lui confirmera sous peu si elle peut y assister.

14. LEVEE DE LA S ANCE

M^{me} Marie- ve Normandeau remercie tous les membres de l'assembl e,  tant donn  qu'il s'agit de sa derni re assembl e en tant que pr sidente. Les membres saluent son travail et son engagement citoyen.

R SOLUTION 22-CA-16

L'ordre du jour  tant  puis , sur proposition de M. Olivier Lacombe, appuy e par M^{me} Andr ea Gigu re, il est r solu de lever la s ance.

Adopt e   l'unanimit 

Il est 21 h 15.

Proc s-verbal r dig  par M^{me} Kathleen Breault et r vis  par M^{me} Marie- ve Normandeau et M. Olivier Lacombe.

M^{me} Marie- ve Normandeau, pr sidente

M. Olivier Lacombe, secr taire

Communications publiques

Bilan des actions de communication depuis le 23 février 2022

Publications dans les médias locaux (1)

- [Article du conseil](#) dans le journal local de Ste-Foy de mars en p. 17

Publications Facebook (5)

- 2 mars – Séance d'information sur les travaux préparatoires Quatre-Bourgeois (9 mars)
- 5 mars – Publication autorisée d'un membre du groupe en complément (Jeason Morin)
- 7 mars – Partage de l'article sur le conseil paru dans le journal local
- 10 mars – Publication autorisée d'un membre – question (François Miville-Deschênes)
- 14 mars – Partage des enregistrements vidéo de la séance d'info du 9 mars

Nombre de membres du groupe Facebook (162), soit une augmentation de 12

Louise Fantini, CQPSF

Matrice de décision, Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy

Description des critères visant à évaluer la pertinence d'un projet ou d'une proposition soumise au conseil de quartier	
Critères positifs augmentant la pertinence	Cocher si applicable
Le projet ou la proposition est une responsabilité statutaire d'un conseil de quartier	<input type="checkbox"/>
Le projet ou la proposition émane de la Ville	<input type="checkbox"/>
Le projet ou la proposition concerne une orientation du plan d'action du CQPSF	<input type="checkbox"/>
Le projet ou la proposition concerne des équipements de la ville de Québec	<input type="checkbox"/>
Le projet ou la proposition concerne un enjeu situé à l'intérieur du territoire du CQPSF	<input type="checkbox"/>
Le projet ou la proposition concerne un enjeu situé à l'intérieur du territoire de la ville de Québec	<input type="checkbox"/>
Le projet ou la proposition visent à appuyer une résolution d'un autre conseil de quartier	<input type="checkbox"/>

INSTRUCTIONS

Cocher si un critère s'applique à la situation

NOTE: Plus il y a de critères positifs, plus le projet semble être pertinent au mandat du conseil de quartier. Plus il y a de critères négatifs, moins le projet semble pertinent pour le conseil. Les administrateurs ont toute liberté d'exercer leur jugement malgré les résultats. Cette matrice aide à la décision et n'a rien de contraignant.

Commentaire
Incluant spécifiquement toute demande d'opinion provenant de la Ville ou les dispositions prévues au RÈGLEMENT R.V.Q. 213, ch. 1, notamment l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique. Concerne également les responsabilités d'un conseil d'administration en vertu du Code civil ou de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.
Dans le cas, par exemple, de consultations ou de séances d'information destinées à tous les conseils de quartier

Critères négatifs diminuant la pertinence	Cocher si applicable	Commentaire
Le projet ou la proposition peut être référé.e au 311 .	<input type="checkbox"/>	Ce que les citoyens peuvent s'attendre du 311 : <ul style="list-style-type: none"> • obtenir des renseignements sur un service; • solliciter une intervention pour réparer un équipement défectueux ; • signaler un problème sur la voie publique; • consulter l'état d'avancement d'une demande.
Le projet ou la proposition est insuffisamment documenté.e pour en évaluer les impacts	<input type="checkbox"/>	Reporter à un moment permettant une prise de décision éclairée
Le projet ou la proposition concerne un litige entre personnes (physiques ou morales).	<input type="checkbox"/>	Référer les parties au tribunal ou organisme réglementaire compétent
Le projet ou la proposition concerne un parti politique, les élections ou tout autre enjeu de nature partisane .	<input type="checkbox"/>	
Le projet ou la proposition contrevient à la Loi ou à l'éthique et à la déontologie en matière municipale	<input type="checkbox"/>	En vertu du Code civil, de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, de la Loi sur l'éthique et de toute autre loi ou règlement pertinent.e au champ d'application
Le projet ou la proposition concerne exclusivement un champ de compétence d'un autre ordre de gouvernement (provincial ou fédéral)	<input type="checkbox"/>	S'applique lorsque la Ville ne dispose pas de la compétence législative ou réglementaire pour intervenir
Le projet ou la proposition est porté par un groupe d'intérêt ou de pression, un groupe de défense des droits, une organisation politique ou un organisme de charité	<input type="checkbox"/>	Les administrateurs doivent exercer leur jugement afin de préserver leur indépendance